

COMMUNIQUE DE PRESSE

FO COMMERCE n'attendra pas l'augmentation du SMIC pour revendiquer

FO COMMERCE, consciente du besoin parfois vital d'augmenter les salaires, a envoyé aux différentes branches du commerce des revendications responsables pour que puissent vivre correctement les salariés du secteur.

Il est impossible de rester dans cette situation après une traversée de 10 ans sans coup de pouce au niveau du SMIC.

Le rapport de l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale) et le rapport de l'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) établissaient déjà en mars 2015 que le revenu nécessaire à une personne seule était de 1.424 euros nets par mois.

S'appuyant sur ces deux rapports, FO COMMERCE revendique :

- le premier niveau de la grille de salaires à 1 780 € (soit 80 % du salaire médian en France), un impact sur toute la grille suite à l'augmentation du 1^{er} niveau,
- une prime de transport de 400 € par an (en plus des dispositifs actuels),
- un treizième mois pour tous,
- une prime d'ancienneté calculée de la manière suivante (1% du salaire brut pour 1 an d'ancienneté, 1% de plus par année d'ancienneté supplémentaire),
- l'intégration dans le salaire de base de toutes les parties dites variables,
- le premier niveau des salaires des cadres au moins au niveau du plafond de la Sécurité Sociale (3 269 € comme l'a préconisé la commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) le 23 septembre dernier, soit une augmentation de 1,6 %).

Il est temps que les salariés puissent enfin sortir la tête de l'eau.

Paris, le 29 novembre 2016

Contact :

Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce - 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

